

13-INT 182



Déposé le 12.11.13

Scanné le

Interpellation : quels écarts salariaux à la Banque cantonale vaudoise et dans les sociétés de droit public ?

Le 24 novembre 2013, les Vaudois et le peuple Suisse voteront sur l'**initiative populaire 1:12 de la Jeunesse socialiste suisse**. Au sein de la même entreprise, personne ne pourrait gagner plus en un mois que l'employé le moins bien payé en une année. Au niveau de l'Etat de Vaud, l'écart salarial entre le collaborateur le moins bien payé et la fonction de Conseiller d'Etat, la mieux rémunérée, est de 1:5.¹

Comme collectivité publique, l'Etat de Vaud est actionnaire majoritaire au sein de plusieurs entités. Au sein de la Banque cantonale vaudoise (BCV), l'Etat de Vaud est actionnaire majoritaire avec droit de vote à hauteur de 66, 95 % du capital-actions. Or à ce jour, l'échelle des salaires entre le plus bas revenu inférieur à Frs. 4'000.- par mois et le Président directeur général (CEO) de la Banque, dont la rémunération annuelle s'élève à Frs. 1'879'800.- est de l'ordre de 1:39.

Les plans de recapitalisation de la BCV de plus de Frs. 2 milliards d'argent public adoptés entre 1999 et début 2003 ont contribué à la bonne santé financière actuelle de la BCV. En 2012, la BCV annonçait ainsi une augmentation de son bénéfice net, désormais porté à Frs. 311 millions, au prix également d'une compression de son personnel de plus de 100 collaborateurs entre 2011 et 2012.²

Le Conseil d'Etat, de par ses prérogatives, nomme la moitié des membres du Conseil d'administration, son Président et son Secrétaire.³ Il adresse à ces derniers une lettre de mission définissant la stratégie de la Banque lui permettant d'exercer son activité de manière optimale.⁴ A la suite de l'acceptation en votation populaire le 3 mars 2013 de l'**initiative contre les rémunérations abusives**, le Conseil d'Etat, comme actionnaire majoritaire de la BCV, votera aussi chaque année la somme globale des rémunérations (argent et valeur des prestations en nature) du conseil d'administration, de la direction et du comité consultatif.⁵

De par son mandat de banque de proximité, la BCV contribue au financement des tâches des collectivités et corporations publiques et s'engage dans la société civile. La BCV est aussi engagée à agir de manière responsable, dans le respect des principes de développement durable y compris dans ses aspects sociaux.⁶

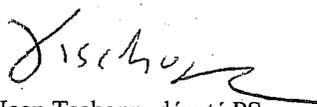
Pour le collaborateur de la BCV le moins bien payé, il faudra travailler trois ans et trois mois pour gagner ce que le Président directeur général de la Banque gagne en un mois. Une telle disparité dans l'échelle des salaires de la BCV, huit fois supérieure à celle de l'Etat de Vaud, apparaît disproportionnée.

Dans ce contexte, le député soussigné a l'honneur d'adresser les questions suivantes au Conseil d'Etat qu'il remercie d'ores et déjà pour ses réponses:

1. Depuis 2003, comment a évolué l'échelle salariale de la BCV entre le salaire le plus bas et le plus élevé ?
- 2.1 Les écarts salariaux de la BCV près de huit fois supérieurs à ceux de l'Etat de Vaud, ne sont-ils pas excessifs pour une société anonyme de droit public détenue aux 2/3 par l'Etat de Vaud ?
- 2.2 Si oui, comment remédier à ces trop grandes disparités dans l'échelle salariale de la BCV ?
3. Qu'en est-il des écarts salariaux dans les autres sociétés anonymes de droit public au sein desquelles l'Etat de Vaud est actionnaire majoritaire ?

Souhaite développer

Lausanne, le 12 novembre 2013


Jean Tschopp, député PS

¹ Règlement relatif au système de rétribution des collaborateurs de l'Etat de Vaud (RSRC), échelle des salaires 2013. Règlement relatif à la rémunération de certains collaborateurs et magistrats de l'Etat de Vaud (RRCM), échelle des salaires 2013.

² Rapport d'activité 2012 de la Banque cantonale vaudoise (BCV), p. 1.

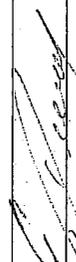
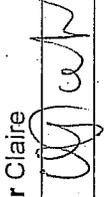
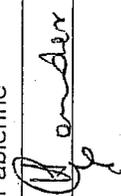
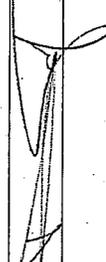
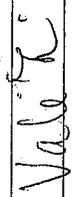
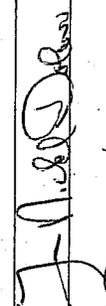
³ Loi sur la Banque cantonale vaudoise (LBCV), art. 12 al. 1 let. a et b.

⁴ Statuts de la Banque cantonale vaudoise, art. 21 al. 3.

⁵ Constitution fédérale, art. 98 al. 3.

⁶ Art. 4 LBCV. Rapport d'activité de la BCV, p. 12.

Liste des députés signataires – état au 1^{er} octobre 2013

Aellen Catherine		Chappuis Laurent		Duvoisin Ginette	
Ansermet Jacques		Cherbuin Amélie		Ehrwein Nihan Céline	
Apothéoz Stéphanie		Chevalley Christine		Epars Olivier	
Attinger Doepper Claire		Chevalley Isabelle		Favez Jean-Michel	
Aubert Mireille		Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre-Alain	
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Marc		Ferrari Yves	
Ballif Laurent		Christen Jérôme		Freymond Cantone Fabienne	
Bally Alexis		Christin Dominique-Ella		Gander Hugues	
Bendahan Samuel		Collet Michel		Genton Jean-Marc	
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe		Germain Philippe	
Bezengon Jean-Luc		Courdesse Régis		Glauser Alice	
Blanc Mathieu		Creteigny Gérald		Glauser Nicolas	
Bolay Guy-Philippe		Creteigny Laurence		Golaz Olivier	
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte		Grandjean Pierre	
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial		Grobéty Philippe	
Bory Marc-André		Debluë François		Grognuz Frédéric	
Brélaz Daniel		Démétriades Alexandre		Guignard Pierre	
Brélaz François		Desmeules Michel		Haldy Jacques	
Buffat Marc-Olivier		Despot Fabienne		Haury Jacques-André	
Buffat Michaël		Devaud Grégory		Hurni Véronique	
Butera Sonya		Divorne Didier		Induni Valérie	
Cachin Jean-François		Dolivo Jean-Michel		Jaquet-Berger Christiane	
Calpini Christa		Ducommun Philippe		Jaquier Rémy	
Capt Gloria		Dupontet Aline		Jobin Philippe	
Chapalay Albert		Durussel José		Jungclaus Delarze Suzanne	

Liste des députés signataires – état au 1^{er} octobre 2013

Kappeler Hans Rudolf	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kernen Olivier	Oran Marc	Schobinger Bastien
Kunze Christian	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Payot François	Schwab Claude
Lachat Patricia	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Marion Axel	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Ailette	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rezzo Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric